

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 juin 2022
Date de la séance : 6 juillet 2022 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 6
Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - MM. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER – Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration M. Sébastien MORIN.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°22/07/06/012

OBJET : Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un plan Mercredi (PM).

Madame LIBIOUL rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 21/06/30/008 du 30 juin 2021, elle a validé la prolongation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et de la charte «Plan Mercredi» jusqu'au 31 août 2022.

Par ailleurs, elle précise que le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

C'est à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire en 2013 que la commune s'est engagée dans cette démarche.

Ce contrat de trois ans maximum passé entre une collectivité et l'État favorise l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires de qualité, et permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. S'agissant de la charte « Plan Mercredi », elle répond au souhait de la commune d'améliorer son offre d'accueil sur la journée du mercredi.

Afin de poursuivre dans cette voie et en collaboration avec les services de l'Etat, de l'Education Nationale, de la caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme, le Conseil Municipal est invité, à suivre l'avis favorable émis par la commission « politique jeunesse » au cours de sa séance du 20 juin 2022, et à :

- valider le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan Mercredi (PM) sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, soit 3 ans,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe en charge de la Politique Jeunesse, à signer tout document nécessaire à sa mise en place.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *11/07/2022*
Reçu en préfecture le *11/07/2022*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.